



Natura 2000

quand le Pays
de Martigues
s'engage pour
la nature

capm
Pays de Martigues
Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Mitre-les-Bains • Les Baux-de-Provence

Édito

En 2009, La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues s'est engagée pour un Développement Durable de notre territoire en participant à la mise en œuvre de la Politique Européenne de préservation de la biodiversité : Natura 2000.

La richesse de notre territoire et notre volonté de préserver les espèces vivant autour de nos étangs, nous ont conduits à définir un périmètre d'enjeux écologiques, et c'est ainsi que 1225 hectares répartis sur le Pays de Martigues et Ouest Provence ont été désignés site Natura 2000.

L'enjeu de ce programme réside notamment dans la définition de mesures de gestion visant à préserver notre patrimoine naturel tout en assurant la compatibilité avec les activités humaines.

Un diagnostic précis concernant la préservation des habitats et des espèces d'oiseaux sur l'ensemble du site a d'ores et déjà été réalisé.

Des groupes de travail thématiques constitués par des usagers, des membres du Comité de Pilotage et des partenaires techniques ont participé à l'élaboration du Document d'Objectif du site Natura 2000. C'est d'ailleurs cette démarche de concertation qui contribue à la définition des objectifs de conservation et du programme d'actions.

Gaby CHARROUX

Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Martigues, Conseiller général



HÉRON POURPRÉ

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000 est un réseau européen de préservation de sites naturels remarquables identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Les directives « oiseaux » et « habitats, faune, flore » encadrent le dispositif.

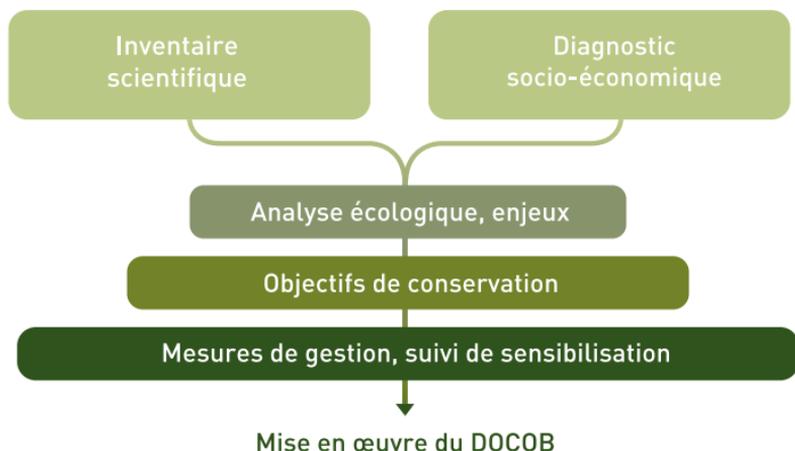
Natura 2000 respecte les notions du développement durable. Elle repose sur le principe que l'homme fait partie intégrante de la nature et qu'un partenariat entre l'homme et la nature est plus efficace.

Natura 2000... pas à pas... sur le site

Le site « étangs entre Istres et Fos » a été reconnu au niveau européen en 2006, pour la présence d'oiseaux sauvages en devenant une Zone de Protection Spéciale.

En 2009, le Pays de Martigues s'est engagé dans la démarche locale, avec la désignation de M. Charroux à la présidence du comité de pilotage. La CAPM est également devenue opérateur technique. À ce titre, elle a en charge depuis deux ans l'élaboration du DOCOB. Études, groupes de travail et comités de pilotage ont été conduits.

Phases d'élaboration du DOCOB :



CONCERTATION
(Groupes de travail, COPIL)

L'inventaire de l'avifaune

Entre 2009 et 2010, un inventaire ornithologique a été réalisé par le bureau d'études Naturalia et la LPO PACA. Cette étude conduite sur un cycle biologique a permis de recenser les oiseaux hivernants, nicheurs et migrateurs qui occupent le site des étangs.

L'analyse écologique a mis en avant une cartographie des enjeux de conservation des oiseaux et de leur habitat.



Les activités humaines

D'avril à novembre 2010, des entretiens ou échanges téléphoniques ont été conduits entre les acteurs du territoire impliqués dans ce site Natura 2000 et la chargée de mission Natura 2000 de la CAPM. Ressources bibliographiques, actions et perspectives ont été recueillies afin de construire l'état des lieux socio-économique du site.

À l'intérieur même du périmètre Natura 2000 plusieurs activités sont pratiquées :

Économiques

- agriculture et élevage
- exploitation de pipelines
- gestion hydraulique
- gestion forestière

De loisirs

- chasse
- pêche
- promenade

Les enjeux

Au regard de la valeur patrimoniale des espèces et des facteurs de menaces avérés ou potentiels, des enjeux de conservation sont définis. L'enjeu majeur de préservation se porte sur 5 espèces particulièrement fragiles : le Blongios nain, le Héron pourpré, la Sterne naine, l'Avocette élégante et la Talève sultane.



« Conserver des espèces, c'est avant tout protéger les espaces qui abritent les habitats naturels essentiels à leur vie et à leur reproduction. »



GREBE HUPPE

Les grands objectifs

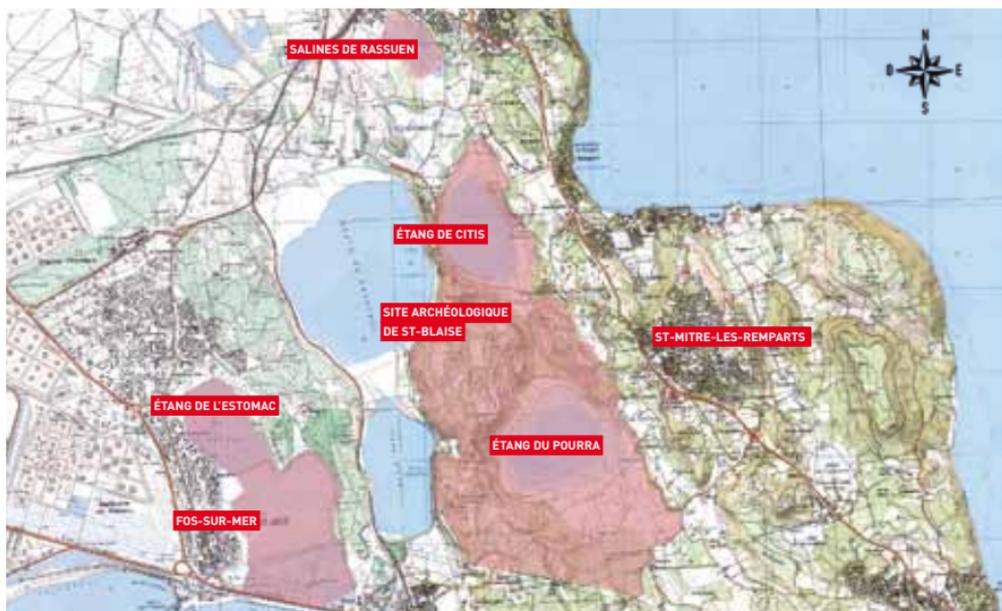
- Maintenir ou restaurer les marais intérieurs et plans d'eau
- Maintenir ou restaurer les marais salants et la lagune littorale
- Maintenir et préserver les zones agricoles

Les objectifs de conservation

- Conserver les habitats de transition autour des zones humides de la ZPS
- Conserver les conditions de reproduction des espèces paludicoles
- Conserver les conditions de reproduction des ardéidés
- Rétablir/favoriser les conditions de reproduction des laro-limicoles
- Favoriser l'hivernage de l'avifaune
- Favoriser la halte migratoire de l'avifaune
- Renforcer l'intérêt écologique des systèmes agraires
- Assurer la compatibilité des activités humaines avec les enjeux du site

Des exemples d'actions

- La sensibilisation
- La gestion hydraulique
- Le maintien de milieux ouverts et de transition (semi-ouverts)



un patrimoine ornithologique reconnu

Ce chapelet d'étangs formé au cœur de collines méditerranéennes est un paysage atypique en Provence calcaire. Le site se caractérise par une mosaïque d'habitats secs ou humides imbriqués qui assurent la coexistence d'une avifaune aquatique et d'une avifaune méditerranéenne xérophile.

Situé entre deux territoires de grandes valeurs ornithologiques la Camargue et l'étang de Berre, le site des étangs offre un biotope pour des centaines d'oiseaux, jouant un rôle de zone refuge, d'alimentation ou de nidification tout au long de l'année.

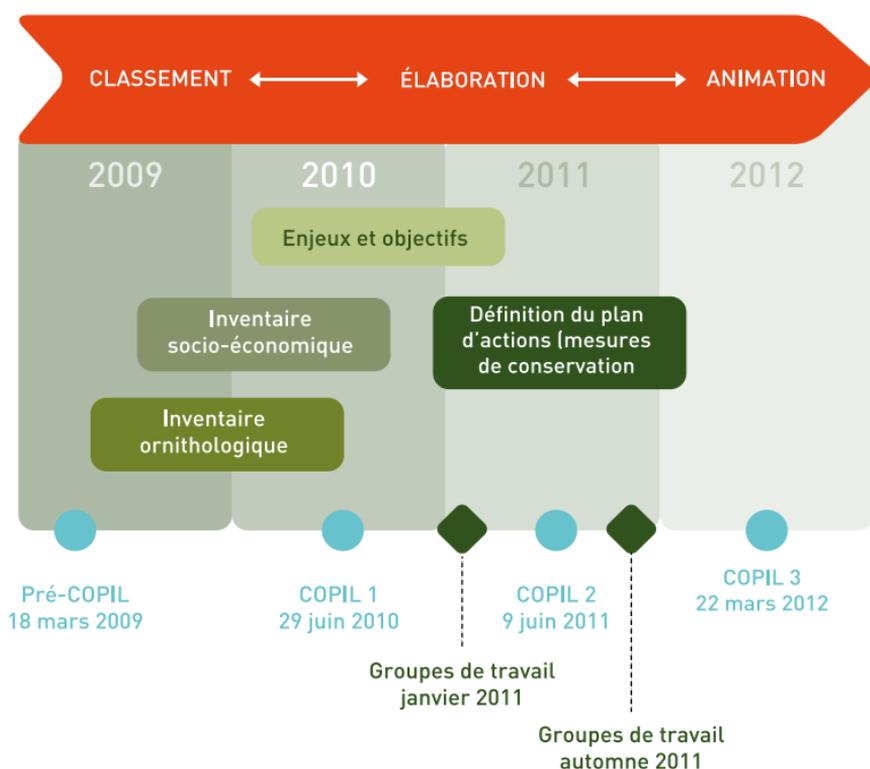
De septembre à février de nombreuses espèces hivernales s'installent. On rencontre parmi elles le Grèbe huppé, le Fuligule morillon ou encore la Mouette mélanocéphale.

Au printemps et en été, les oiseaux nicheurs s'installent comme la Sterne pierregarin sur les anciens salins et le Héron cendré dans les roselières. Enfin, les oiseaux migrateurs sont présents à deux périodes, au printemps et en automne. On compte parmi eux, le Chevalier sylvain ou le Gravelot à collier interrompu.

Et après ?

Le comité de pilotage s'est réuni le 22 mars 2012. Le DOCOB, soumis aux membres du comité de pilotage, a été validé. Dans l'attente de l'approbation par le Préfet, les collectivités concernées ont désigné M. Charroux à la présidence du COPIL. Ainsi, la CAPM a été désignée structure animatrice et suivra donc la mise en œuvre des actions d'ordre techniques, de communication et de sensibilisation.

Calendrier de la démarche locale :



crédits photos : Oiseaux : NATURALIA, Paysages : MDL/CAPM ; Amine Flitti/LPO PACA

Pour en savoir plus

coordonnées :

direction Aménagement et développement durables
tél : 04 42 06 90 40 - www.paysdemartigues.fr